



CES

CONFÉDÉRATION
EUROPÉENNE
DES SYNDICATS

NEWSLETTER

N° 2
Septembre-Octobre
2005



L'actualité sociale et économique de ces deux derniers mois a été très chargée, tant au niveau européen, qu'au niveau des Etats membres. L'Europe sociale a été au centre de toutes les attentions : en témoignent les nombreux débats qui ont eu lieu sur le « modèle social européen ». Certains « experts » se sont efforcés de démontrer l'absence d'un modèle social commun et en ont conclu que les questions sociales devaient être gérées au niveau national. Le marché unique du travail est plus que jamais une réalité en Europe : les secteurs les plus concernés sont la construction, la restauration et les transports routiers. Des normes communes sont donc nécessaires et souhaitables si l'on ne veut pas provoquer d'hostilité à l'égard de l'Europe. La CES défend un modèle social européen qui ne se base pas sur des positions protectionnistes mais qui favorise la cohésion sociale et la solidarité, plus que jamais nécessaires. Nous croyons que le social peut être un levier de transformation économique. Afin de faire face aux défis de la mondialisation, les chantres du néo-libéralisme ne cessent de diviniser l'adaptabilité, la responsabilité individuelle, de critiquer ce modèle social européen impuissant face à 20 millions de chômeurs en Europe. Le mouvement syndical européen est conscient de tous les défis liés à la globalisation, et il y apporte ses réponses propres, exposées lors de son comité exécutif des 19 et 20 octobre dernier. Nous ne sommes pas tous armés de la même façon pour nous adapter. L'accompagnement est toujours nécessaire : que ce soit par la formation tout au long de la vie ou des politiques actives du marché du travail. Plus largement, les politiques macro-économiques doivent être ajustées afin de soutenir la croissance économique. Le Sommet social tripartite du 24 octobre, dans le cadre duquel la CES a joué un rôle actif, a reconnu l'importance de la justice sociale en Europe et la CES s'en est félicitée. Cependant, il est plus que regrettable que le Sommet européen informel de Hampton Court, annoncé comme devant être un sommet social informel, ait été si discret sur le social et l'emploi. A présent, notre objectif est de mobiliser le mouvement syndical européen pour un « après Hampton Court » et de garder l'initiative dans les importantes batailles à venir, à commencer par la directive Services.

John Monks
Secrétaire général

SOMMAIRE

● Éditorial	p.1	
● <u>Actualité européenne</u>	p.2	
● <u>Actualité syndicale</u>	p.6	
● <u>Dossier : le Dialogue social européen</u>	p.10	
● <u>Agenda syndical</u>	p.12	
● <u>Agenda européen</u>	p.13	
● <u>Communications</u>	p.14	
● <u>Interview</u>	p.15	

CES

(Confédération européenne des syndicats)

Boulevard du Roi Albert II, 5
B-1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone: +32 (0)2 224 04 11 Fax: +32 (0)2 224 04 54

E-mail: media@etuc.org

[Page précédente ««](#)

Actualité européenne

Protocole d'entente entre l'Union européenne et la Chine dans le domaine social – 05/09/2005

Un protocole d'entente en matière sociale a été signé le 5 septembre dernier à Pékin, à l'occasion du 8^{ème} sommet entre l'Union européenne et la République Populaire de Chine. Ce protocole vise à mettre en place un « dialogue structuré » entre Pékin et Bruxelles concernant les affaires sociales, notamment l'emploi, le développement des ressources humaines, la protection sociale et le dialogue social. La participation aux événements organisés à l'intérieur de cette consultation pourrait être ouverte aux représentants des partenaires sociaux, y compris les syndicats et les employeurs, même si elle n'est pas encore souhaitée par les partenaires sociaux chinois. La validité de cet accord est de quatre ans renouvelables.



[Déclaration jointe à conclusion du 8^{ème} sommet entre l'Union européenne et Chine](#)

[Texte du Protocole d'entente](#)

Directive sur les rayonnements optiques - 08/09/2005

Lors de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg du 5 au 8 septembre dernier, l'assemblée a décidé de modifier le texte de [la directive sur les rayonnements optiques](#), proposé par la Commission. La CES regrette que la majorité des députés ait décidé de supprimer la partie relative aux « rayonnements solaires », source de cancers de la peau, et de transférer la responsabilité aux Etats membres. La CES considère, d'autre part, que le transfert de responsabilité aux Etats membres est en contradiction avec la logique communautaire d'harmonisation des règles de santé au travail.



[Prise de position de la CES après le vote du Parlement](#)

[La position de l'Institut syndical ETUI-REHS](#)

Conférence de presse de « rentrée » de la Commission - 21/09/2005

Suite au séminaire informel « de rentrée » du 20 septembre dernier, M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, a tenu une [conférence de presse](#) pour faire le point sur la situation et relancer le débat sur des dossiers clés.

En premier lieu, le Président de la Commission européenne a souligné que l'UE devait trouver un accord sur les [Perspectives financières 2007-2013](#), le plus tôt possible afin de « maîtriser la globalisation ». Concernant le futur de la Constitution européenne, même s'il est fort improbable de la voir ratifiée dans un avenir proche, la Commission envisage de promouvoir le débat sur le futur de l'Europe notamment en vue du [Sommet informel organisé par la Présidence britannique le 27 octobre](#). Le Président de la Commission européenne s'est également exprimé sur le slogan à la mode du moment : « la meilleure réglementation ». La Commission a récemment annoncé qu'elle comptait simplifier « l'acquis communautaire », d'environ 70 directives, dont certaines touchent le domaine social. [La CES a immédiatement réagi](#) suite à cette annonce qui risquerait de saborder l'Europe sociale. Dans la liste de [70 propositions de déréglementation](#), figurerait la suppression des aspects concernant l'exposition des travailleurs aux radiations solaires ([Directive sur les radiations optiques](#)), ce que la CES juge inacceptable. Une lettre a d'ailleurs été envoyée à M. Barroso à ce sujet. Finalement, la liste officielle est sortie le 27 septembre dernier. La directive sur les travailleurs temporaires a été exclue. La CES reste cependant vigilante sur toute autre tentative de déréglementation.



[Communiqué de presse de la Commission sur la « meilleure réglementation »](#)

[Communiqué de presse de la CES sur l'initiative de déréglementation de la Commission](#)



[Page précédente ««](#)

Ouverture des négociations avec la Turquie et la Croatie - 04/10/2005

Le [Conseil « Affaires générales et relations extérieures »](#) a trouvé un accord, les 3 et 4 octobre dernier, pour l'ouverture des négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. La Confédération européenne des syndicats (CES), qui depuis 1985 compte [parmi ses affiliés des organisations syndicales turques](#), se félicite de l'ouverture du processus d'adhésion de la Turquie, mais rappelle avec fermeté que Ankara doit respecter les droits fondamentaux. Selon la CES, si les efforts du gouvernement turc pour harmoniser le pays aux critères de Copenhague ont été importants, il est indispensable de les intensifier, notamment dans le domaine des droits sociaux, syndicaux et associatifs.

Le Conseil a aussi statué sur le [début des pourparlers pour l'adhésion de la Croatie](#)



[Communiqué de presse de la Présidence de l'UE](#)

[Communiqué de presse de la CES](#)

Report du vote sur la directive « Services » - 04/10/2005

Philippe Whitehead, président de la [commission Marché intérieur du Parlement européen](#), a reporté le vote sur la [directive « Services »](#) au 21 novembre prochain avec le soutien d'une large majorité des ses membres. Ce renvoi a un impact sur l'échéance du vote en plénière, prévu initialement pour fin octobre, qui sera reporté très probablement au mois de janvier 2006, sous présidence autrichienne de l'UE.

Le renvoi du vote du [rapport préparé par Mme Evelyne Gebhardt](#), députée allemande du Parti socialiste européen, a été déterminé par le nombre très élevé d'amendements proposés par les groupes politiques en commission parlementaire.

Les principaux éléments de désaccord restent le principe du pays d'origine et l'exclusion ou non de la directive des services d'intérêt économique général.

La CES maintient son opposition contre cette directive et regrette le report de ce vote.



[Communiqué de presse du Parlement européen](#)

[Prise de position de la CES sur la directive « Services »](#)

REACH : le rapport « Sacconi » adopté en commission Environnement - 05/10/2005

La [commission Environnement du Parlement européen](#) a voté le 5 octobre dernier le [rapport sur REACH du député européen italien Guido Sacconi](#) avec une large majorité de voix. Ce vote a permis de rétablir un équilibre entre les allègements en faveur des entreprises, proposés par les commissions « Industrie » et « Marché intérieur », et les exigences de sécurité sanitaire et environnementale à la base du projet de règlement.

La CES est convaincue de la faisabilité du futur règlement REACH et elle est prête à apporter tout son poids pour assurer qu'il s'inscrive dans la construction d'une Europe socialement responsable, capable de développer un marché du travail performant avec des emplois nombreux et de qualité.



[Communiqué de presse du Parlement européen](#)

[Position de la CES sur REACH](#)

[Page précédente ««](#)

● **Réponse de la CES à l'attaque du Commissaire au marché intérieur, M. McCreevy, contre la négociation collective en Suède - 06/10/2005**

D'après certains médias, lors d'une visite à Stockholm, M. McCreevy, Commissaire européen au marché intérieur, aurait stigmatisé le soutien du gouvernement suédois sur les procédures de conventions collectives suédoises, pilier de l'égalité de traitement pour tous les travailleurs quel que soit leur pays d'origine. Le commissaire aurait déclaré qu'il s'opposerait au gouvernement et aux syndicats suédois : son intention serait de saisir la Cour de justice des Communautés européennes, en prétendant que l'action syndicale menée en faveur des ouvriers lettons de la construction, sur un chantier de Vaxholm en Suède, était contraire au principe de libre circulation des services dans l'UE. Dans une lettre à M. Barroso, la CES demande si les remarques de M. McCreevy reflètent les vues de la Commission. John Monks a déclaré que *« la Commission doit, entre autres, promouvoir le dialogue social, ainsi que les droits sociaux fondamentaux établis dans la Charte des droits fondamentaux »*. Selon John Monks *« les citoyens et les travailleurs européens se sont engagés dans le processus d'élargissement vers le nord et l'est à condition que cela implique l'adhésion aux valeurs d'une Europe sociale où le développement économique et social vont de pair, et le nivellement par le haut des conditions de vie et de travail, y compris le respect intégral des systèmes nationaux de relations professionnelles, sont assurés »*.



[Communiqué de presse de la CES](#)

● **Sommet social tripartite – 24/10/2005**

Le Sommet social tripartite a eu lieu le 24 octobre à Lancaster House (Londres). Il réunissait les représentants au plus haut niveau de la présidence en exercice du Conseil, des deux présidences suivantes, de la Commission et des partenaires sociaux européens. Ce Sommet tripartite social est un instrument de la concertation tripartite à l'échelle européenne. Il s'est réuni pour préparer le Sommet social informel du 27 octobre d'Hampton Court (depuis 1997, la présidence du Conseil invite les partenaires sociaux à rencontrer la troïka à la veille des Conseils européens). La CES a tout d'abord accueilli favorablement le rapport de la Commission européenne, publié le 20 octobre et notamment le projet de création d'un « fonds d'ajustement à la globalisation » permettant aux Etats membres d'amortir les chocs sociaux en cas de restructurations importantes. John Monks, secrétaire général de la CES, a déclaré qu'il était essentiel de donner et de reconnaître un niveau européen aux politiques sociales : *« Nous ne prônons pas le protectionnisme mais nous voulons des normes communes et savoir de quelle juridiction dépendent les travailleurs. Nous soutenons la stratégie de Lisbonne et espérons qu'elle soit revitalisée. Il est évident que la croissance et l'emploi doivent également être au cœur du Sommet d'Hampton Court (sommet social informel), mais redynamiser la croissance européenne ne doit en aucun cas signifier réduire les droits des travailleurs »*. Le vrai défi à relever est de réduire un taux chômage très élevé en Europe, de retrouver la croissance, sans céder à la tentation des déréglementations qui pourraient aller dans le sens d'une attaque au droit du travail. En conclusion des débats, John Monks a souligné que le Sommet social informel d'Hampton Court devrait continuer sur cette lancée, à savoir accorder une importante majeure à la justice sociale. De même, il est essentiel de réfléchir à « l'après Hampton Court ». Un programme de travail doit être mis en place avec les employeurs et celui-ci doit être soutenu à la fois par la présidence de l'UE et la Commission. *« Il est essentiel d'avoir un programme de travail actif avec les employeurs même si certains points de controverse demeurent comme les directives temps de travail, services, agents temporaires »*.



[Communiqué de presse de la CES sur le Sommet social tripartite](#)

[Page précédente ««](#)

Sommet informel de Hampton Court : la CES demande instamment un nouvel agenda pour une Europe sociale – 27/10/2005

Le 27 octobre, les dirigeants des 25 États membres de l'UE se sont réunis à Hampton Court, dans la banlieue de Londres, pour un sommet informel dont on a beaucoup parlé. Le but de ce sommet était d'examiner les défis de la mondialisation et son impact sur la politique sociale européenne.

La rencontre n'a apporté que peu de conclusions concrètes et elle n'a consacré que peu de temps à l'analyse détaillée du modèle social européen. D'après le premier ministre britannique, Tony Blair, les dirigeants européens ont atteint un large consensus en ce qui concerne une stratégie de modernisation de l'économie européenne, y compris de nouvelles mesures pour stimuler la recherche, la coopération en matière d'énergie et les universités. Mais le sommet n'a pas réussi à atteindre un consensus à propos de la libéralisation controversée du marché intérieur européen des services. « *La question la plus importante est ce qui passera ensuite* », commente John Monks, secrétaire général de la CES. « *La CES demande instamment un nouvel agenda pour une Europe sociale, englobant les restructurations, les changements démographiques, les migrations, l'égalité, l'apprentissage et les services d'intérêt général* ». Elle accueille avec satisfaction l'approbation par les dirigeants du rapport de la Commission européenne sur les *valeurs européennes dans un monde globalisé*, y compris l'idée d'un fond d'ajustement à la mondialisation. Mais il déplore l'absence d'une stratégie, acceptée par tous, pour stimuler la demande et la croissance économique.



[Conférence de presse de la Présidence du Conseil et de la Commission](#)

[Communiqué de presse de la CES](#)

[Page précédente ««](#)

Actualité syndicale

● « Au travail, autrement ! » - Semaine européenne de la mobilité – 16-22/09/2005

Pour la deuxième année consécutive, la Confédération européenne des syndicats (CES) a soutenu, en tant que partenaire officiel, [la Semaine européenne de la mobilité](#). Cette année, les événements organisés par la Commission européenne se sont focalisés sur le thème du déplacement quotidien intelligent selon le slogan « Au travail, autrement ! ». Selon la CES, une meilleure gestion des déplacements quotidiens serait bénéfique non seulement pour l'environnement, mais aussi pour la santé des travailleurs et la qualité de vie de tous. Les syndicats souhaitent s'impliquer dans ce domaine et encouragent l'élaboration des plans de mobilité d'entreprises obligatoires, participatifs et équitables.

La participation des représentants des travailleurs doit être prévue par les législations nationales instituant des plans de déplacement dans les entreprises. De plus, de telles législations doivent être adoptées par l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Dans un manifeste conjoint avec les ONG environnementales et sociales intitulé [« Investir dans un avenir durable »](#) les syndicats ont demandé une relance des investissements publics en faveur des modes de transport alternatifs à la voiture, en particulier les transports publics.

Selon la CES, cette semaine de mobilisation peut constituer le point de départ d'une stratégie syndicale européenne en faveur de lieux de travail durable.



[Communiqué de presse de la CES pour la semaine de la mobilité](#)



[Le développement durable selon la CES](#)



[Déclaration du Comité exécutif de la CES \(15-16/06/2005\) sur la révision de la stratégie européenne pour le développement durable](#)

● Le Comité de direction de la CES – 22/09/2005

Le comité directeur de la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est réuni le 22 septembre à Bruxelles. Deux points importants d'actualité ont été débattus : tout d'abord la [directive Services](#) qui devait être soumise au vote en session plénière au Parlement européen (voir actualité européenne). Le comité directeur a demandé à ce que la CES réaffirme ses positions sur ce sujet et rédige une déclaration qui serait relayée par ses affiliés avant le vote final.

Autre échéance d'importance : le [Sommet social informel du 27 octobre](#) annoncé par la présidence britannique en juillet dernier. Cet événement sera précédé par un [sommet social tripartite le 24 octobre](#). Dans le contexte de ces réunions de haut niveau mais aussi dans un contexte plus large de discussion autour du modèle social européen, la CES rappelle qu'elle est la seule organisation, au niveau européen, défendant les intérêts des travailleurs. Aussi, la CES entend contribuer aux débats actuels sur le futur de l'Europe. A ce propos, une position a été présentée au comité directeur « Forger une Europe forte et sociale ». Ce texte a été bien accueilli par l'assemblée qui a également souhaité y voir des ajouts ou des clarifications. Cette contribution sera présentée au [prochain comité exécutif](#). La constitution d'un [Conseil régional paneuropéen](#) (CRPE) a également été à l'ordre du jour. Les discussions ont continué tant sur la forme que le contenu de cette nouvelle entité européenne, notamment sur la place que pourrait avoir la CES dans cette nouvelle organisation qui devrait être créée l'année prochaine.



[Le calendrier des comités exécutifs et directeurs](#)

[Page précédente ««](#)

Les 20 ans du Dialogue social européen - 29/09/2005

Entamé à Val Duchesse le 31 janvier 1985 par Jacques Delors, Président de la Commission européenne de l'époque, le [Dialogue social européen](#) a célébré son 20^{ème} anniversaire le 29 septembre dernier.

Face aux problèmes sociaux actuels, la célébration de « Val Duchesse » a permis d'ouvrir une réflexion sur l'importance du dialogue social pour l'Europe d'aujourd'hui et de demain. Dans le contexte européen actuel, caractérisé par la précarisation du travail et l'incertitude économique, la CES considère que la [politique de déréglementation mise en place par la Commission](#) est contraire à l'esprit du dialogue social. Selon John Monks, Secrétaire général de la CES, et Candido Mendez, Président de la CES, la tendance à une renationalisation des politiques sociales est un danger pour le processus d'intégration européenne. La CES critique l'attitude de [l'UNICE](#) qui ne veut pas parvenir à un accord concernant les questions de salaire et temps de travail.

La CES a rappelé que la construction européenne a eu un profil social haut et elle espère que cette dimension perdure dans la Commission d'aujourd'hui et celle de demain. C'est pourquoi elle appelle aussi de tous ses vœux la ratification de la [Constitution](#) qui consacre le dialogue social européen.



[Discours de John Monks lors de la célébration des 20 ans du dialogue social \(Texte en anglais\)](#)



[Discours de Candido Mendez lors de la célébration des 20 ans du dialogue social \(Texte en anglais\)](#)

Contribution de la CES au débat sur l'avenir de la politique de cohésion économique et sociale - 11/10/2005

La politique de cohésion économique et sociale constitue un défi pour l'avenir de l'Europe sociale et pour l'élargissement.

En commentant la communication de la Commission « [Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi : orientations stratégiques communautaires 2007-2013](#) » la Confédération européenne des syndicats (CES) insiste pour que les politiques structurelles communautaires soient renforcées dans le cadre d'une Europe élargie.

Selon la CES, les principes de cohésion et de solidarité, inscrits clairement dans le [Traité](#), constituent deux des plus importants vecteurs d'intégration des peuples et des territoires.

[La CES tient à réaffirmer](#) que la future politique de cohésion doit aider à fournir des réponses aux défis majeurs identifiés lors de récents sommets européens. En particulier, cette politique doit contribuer à réduire les disparités entre régions et à promouvoir une société caractérisée par le plein emploi, l'égalité des chances, l'insertion sociale, la cohésion, et donc, plus largement, le modèle social européen. La réforme actuelle doit ainsi garantir une complémentarité importante entre les politiques structurelles de l'Union et les autres domaines politiques communautaires. La CES souligne qu'il conviendrait de faire des Fonds structurels de véritables instruments clefs pour garantir la mise en œuvre de l'Agenda de politique sociale 2006-2010.

Dans le cadre des négociations sur les Perspectives financières 2007-2013, la CES rappelle que les efforts doivent être intensifiés, afin de stimuler la croissance, l'emploi, la compétitivité et le développement durable des régions moins développées.



[Commentaire de la CES à la communication de la Commission](#)

[Page précédente ««](#)

● **Comité exécutif de la CES – 19-20/10/2005**

Le comité exécutif de la CES s'est réuni les 19 et 20 octobre dernier. A la veille de deux sommets sociaux importants, la CES a formulé le message qu'elle compte transmettre aux dirigeants européens, dans un document intitulé [« Forger une Europe forte et sociale »](#). Ce document a été adopté par le comité exécutif. Il sera amendé ultérieurement à l'aide des remarques des participants du comité. Ce document fait figure d'un programme en sept points en faveur d'un modèle social européen. Une brochure intitulée [« Plus d'emplois et de meilleurs emplois »](#) a été approuvée et elle sera publiée prochainement. Une résolution sur la 6^{ème} conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005 a été adoptée (elle sera publiée au moment de l'événement) ainsi qu'une résolution sur [l'éducation supérieure dans une perspective de formation tout au long de la vie](#). De même, une déclaration sur le prix du pétrole a été approuvée. Enfin, la CES compte deux affiliations de plus : la confédération européenne de la police (EuroCOP) et la Confederación Unión sindical Obrera (USO).

(1) **Forger une Europe sociale forte – 20/10/2005**

Voici un résumé de la déclaration.

Le concept d'Europe sociale a été au centre du développement de l'Union européenne. Les droits sociaux, l'intégration sociale, le dialogue social et le rôle important des partenaires sociaux sont reconnus comme des éléments essentiels de l'Europe et figurent parmi les valeurs fondamentales de l'UE, telles que définies dans le traité constitutionnel. Les questions économiques et sociales vont de pair, et l'équilibre entre les deux fait partie du contrat social conclu dans le cadre de la construction du marché unique. C'est pourquoi la CES soutient l'UE. Mais aujourd'hui, l'avenir de l'Europe et le modèle social européen sont remis en question. Le conflit est perçu comme un choix entre une Europe moderne, dotée d'une économie de marché sociale et de droits sociaux, et une zone de libre-échange vaguement réglementée. Entre-temps, le soutien des citoyens à l'UE décline. Ils sont désenchantés en raison du chômage, des délocalisations, de l'insécurité et par la perte de confiance du public dans la capacité du gouvernement à changer positivement leur vie. En collaboration avec ses partenaires sociaux, la CES veut jouer un rôle à part entière dans les décisions relatives à l'avenir de l'Europe et au rôle de l'Europe sociale, en particulier. **Cet article est une synthèse de la contribution de la CES au débat, en prévision du sommet non officiel de l'UE, à la fin du mois d'octobre.** Lors de cette rencontre, la CES priera instamment les dirigeants européens d'élaborer une nouvelle vision de l'Europe sociale et de lancer une stratégie d'écoute de leurs peuples et de leurs préoccupations.

L'Europe et la mondialisation

Les valeurs européennes communes de solidarité, d'égalité, de justice sociale et d'internationalisation et la certitude que la vie sociale et économique doit être structurée afin de répondre aux besoins de l'être humain, ont beaucoup en commun avec les valeurs qui sous-tendent le mouvement syndical. Nulle part au monde elles ne sont davantage inscrites dans la gouvernance qu'en Europe. La mondialisation entraîne des défis qu'on ne peut éviter, mais l'existence de l'UE devrait nous permettre de mieux y répondre et d'affronter d'autres problèmes planétaires tels que le changement climatique, les dégâts causés à l'environnement et le terrorisme international. Ceci devrait se trouver au cœur de la mission de l'Europe au 21^{ème} siècle.

Un modèle social durable

La CES insiste sur sa confiance en l'existence d'un modèle social européen unique plutôt qu'en 25 modèles sociaux, nationaux et disparates. Les principales caractéristiques de ce modèle sont :

- la responsabilité de l'état vis-à-vis du plein-emploi, de la fourniture de services d'intérêt général et de la cohésion économique et sociale ;

- les droits sociaux fondamentaux ;
- la protection sociale ;
- le dialogue social ;
- la réglementation sociale et la réglementation de l'emploi.

En ce moment décisif pour l'UE, il est d'une importance vitale que les décideurs, les partenaires sociaux et la société civile se mettent d'accord sur une plate-forme d'action commune afin de parvenir à la prospérité, à l'égalité et à la solidarité.

Pour poursuivre ces objectifs, la CES soutient une nouvelle croissance multi-annuelle et durable et un programme d'investissement dans des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, et identifie le plein-emploi comme constituant l'objectif central. Nous proposons également une nouvelle déclaration de reprise économique européenne, avec un programme de mise en oeuvre prévoyant une meilleure coordination des politiques budgétaires des États membres et un nouveau rôle dévolu à la Banque européenne d'investissement, afin de financer de nouveaux investissements. Ces points économiques sont développés dans une note d'accompagnement de la CES intitulée ***Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité***.

Une responsabilité commune

Le rôle de la CES ne consiste pas seulement à défendre le statu quo. Mais nous sommes conscients de la nécessité d'agir avec le consentement des gens, d'identifier les problèmes de changement, de développer un programme d'action et de parvenir ensuite à des accords. Un élément central à cet égard est le rôle des négociations collectives, qui ont été un élément important dans la construction de nombreux pays européens, et ce rôle doit subsister. Au niveau européen, les employeurs doivent se montrer plus disposés à aborder des sujets qui s'écartent des limites strictes du lieu de travail ou des relations sur le marché du travail.

La CES propose un nouveau **programme d'action** pour les institutions de l'Union européenne et les partenaires sociaux, axé sur :

1. La poursuite du développement d'une politique sociale et d'une législation sociale – avec des progrès urgents en vue de mettre fin à la dérogation dans la Directive sur la durée du temps de travail, d'arriver à un accord sur les normes de protection des travailleurs intérimaires, de revoir la Directive 94/45 sur les comités d'entreprise européens et de procéder à la révision radicale de la Directive sur les services dans le marché intérieur.

2. Un cadre solide pour affronter les délocalisations et restructurations – avec un soutien au niveau européen, par le biais de fonds structurels.

3. Une réponse aux problèmes démographiques dans une perspective résolument tournée vers l'avenir – en permettant aux travailleurs plus âgés de continuer à travailler.

4. Des politiques actives sur le marché du travail et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les travailleurs.

5. L'égalité pour tous – avec des mesures visant à combattre la discrimination sur le lieu de travail et dans la société.

6. Un cadre juridique durable pour la migration et la mobilité afin d'éliminer les incertitudes actuelles concernant les normes applicables aux travailleurs migrants.

7. Une dimension extérieure plus forte. Le modèle social européen ne doit pas être destiné uniquement à l'Europe. L'UE doit défendre avec confiance ses valeurs sociales dans toutes ses transactions commerciales et en matière de développement. Elle doit veiller à ce que les entreprises européennes appliquent les mêmes normes à l'extérieur de l'UE.

[Page précédente ««](#)

Dossier

● Le Dialogue social européen : de sa mise en œuvre à nos jours

Inscrit clairement dans le Traité instituant la Communauté économique européenne (TCE), le [dialogue social européen](#) est un élément fondamental du modèle social européen. Il englobe les discussions, les négociations et les actions communes entamées par les partenaires sociaux européens.

A l'échelon communautaire les travailleurs sont représentés par la [Confédération européenne des syndicats](#) (CES). Les employeurs européens sont représentés par trois organisations différentes : le [Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général](#) (CEEP), créé en 1961 et [l'Union des confédération de l'industrie et des employeurs d'Europe](#) (UNICE), fondée en 1958. A la suite d'un accord de coopération signé en 1998 [l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises](#) (UEAPME) participe aussi au dialogue social en tant que membre de la délégation de l'UNICE.

L'implication des partenaires sociaux au niveau européen est organisée autour de trois types d'activités différentes :

- la **concertation tripartite** qui désigne les échanges entre partenaires sociaux et autorités publiques européennes ;
- la **consultation des partenaires sociaux** qui couvre les activités des comités consultatifs et les consultations officielles dans l'esprit de l'article 137 du traité ;
- le [dialogue social européen](#) qui désigne les travaux bipartites des partenaires sociaux découlant ou non des consultations officielles de la Commission basées sur les articles 137 et 138 du Traité TCE.

Le [dialogue social européen](#) a abouti à de nombreux résultats, notamment l'adoption d'une soixantaine de textes conjoints par les partenaires sociaux interprofessionnels : ce processus complète les pratiques nationales du dialogue social qui existent dans la plupart des Etats membres. Structuré désormais au sein de la gouvernance de l'Union, ce dialogue permet aux partenaires sociaux de contribuer de manière significative à la définition des normes sociales européennes.

Les consultations entre les partenaires sociaux ont débuté au milieu des années 60 au sein des comités consultatifs, du comité permanent de l'emploi et de conférences tripartites sur des questions économiques et sociales. Cependant, c'est en 1985, avec le lancement d'un dialogue social bipartite, promu par Jacques Delors, président de la Commission de l'époque, que le dialogue social à l'échelon communautaire a évolué vers un véritable espace européen de négociation.

On peut résumer l'évolution du processus du dialogue social en **trois étapes** :

I – (1985-1991) Durant cette première période, les activités bipartites ont abouti à l'adoption de résolutions, déclarations et d'avis communs, sans force contraignante.

II – (1992-1999) La deuxième phase a été ouverte par la signature, le 31 octobre 1991, d'un accord entre les partenaires sociaux, qui a ensuite été intégré au protocole sur la politique sociale et annexé au traité de Maastricht en 1991.

Grâce au Traité de Maastricht, les conventions négociées par les partenaires sociaux européens pouvaient, si ceux-ci en exprimaient le souhait, avoir un effet juridique contraignant par le biais d'une décision du Conseil.

En 1997, l'accord de 1991 a été intégré dans le [traité d'Amsterdam](#) ([articles 138 et 139](#) TCE). Dans ce contexte, le dialogue social européen a conduit à la mise en œuvre de trois accords-cadres (sur le [congé parental](#) en 1995, sur le [travail à temps partiel](#) en 1997, et sur les [contrats à durée déterminée](#) en 1999) par l'intermédiaire de directives du Conseil.

III – (1999-2005) La troisième étape a débuté en décembre 2001, lorsque les partenaires sociaux européens ont présenté une [« contribution commune »](#) au [Conseil européen de Laeken](#). Conformément à l'accord de 1991 ([art 139 par II TCE](#)), cette dernière phase a été caractérisée par l'accroissement du degré d'indépendance et d'autonomie du dialogue social : lors du sommet de Genval du 22 novembre 2002 les partenaires sociaux ont adopté leur [premier programme de travail pluriannuel joint pour la période 2003-2005](#).

Dans ce contexte les partenaires sociaux ont conclu les premiers accords d'une nouvelle génération d'initiatives « autonomes », dont la mise en œuvre au niveau national a été confiée aux partenaires sociaux eux-mêmes. Cette nouvelle approche a permis la réalisation de deux importants accords-cadres sur le [télétravail](#) (2002) et sur le [stress lié au travail](#) (2004), [d'un cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie](#) (2002) et [d'un cadre d'action sur l'égalité hommes-femmes](#) (2005).

Se basant sur [l'article 139 TCE](#), le processus de dialogue social européen prévoit la consultation des partenaires sociaux au niveau communautaire sur tout l'éventail des matières relatives à l'emploi et aux affaires sociales, énumérée à [l'art. 137 TCE](#).

Ce processus est organisé au cours de deux phases obligatoires. Dans un premier temps, la Commission consulte les partenaires sociaux sur l'orientation possible d'une action communautaire ; ensuite, elle les consulte sur le contenu de cette action. Si, à l'issue de chacune de ces phases, les partenaires ne parviennent pas à s'entendre sur l'ouverture de négociations bipartites, mais que la Commission estime toujours que ladite action est souhaitable, elle présente une proposition.

Depuis 1997, la présidence du Conseil invite les partenaires sociaux à rencontrer la « troïka » à la veille des Conseils européens : depuis le [sommet de Nice \(2000\)](#), il a été décidé que ces rencontres se déroulaient annuellement, avant le Conseil européen de printemps. La [décision du Conseil du 6 mars 2003](#) précise que le sommet social tripartite se compose de représentants de la présidence en exercice du Conseil, des deux présidences suivantes, de la Commission et des partenaires sociaux.

La mise en place du sommet social tripartite a constitué une étape politique remarquable, car elle inscrit la concertation tripartite au niveau le plus élevé de l'échelle européenne. Les domaines couverts par la concertation tripartite sont les suivants : le dialogue macroéconomique, l'emploi, la protection sociale, l'éducation et la formation.

Le Sommet du dialogue social du 29 septembre dernier a célébré le 20^{ème} anniversaire du [Dialogue social européen](#) : à ce propos les partenaires sociaux ont confirmé dans un [communiqué de presse conjoint](#) leur « *intention de continuer à apporter une contribution constructive à l'intégration européenne* ». De même « *le dialogue social européen est le cadre privilégié pour la négociation entre les partenaires sociaux, mais il est nécessaire que le Conseil et la Commission donnent aussi un signal clair de leur volonté de sortir l'Europe de sa léthargie* ».

Comme John Monks l'a souligné lors de cette célébration, tous les membres de l'Union ont des problèmes communs qui nécessitent une réponse commune. La nécessité de moderniser les politiques européennes ne doit pas porter préjudice au modèle social européen, qui se fonde sur l'équilibre entre croissance économique et développement social.

En ce qui concerne le nouveau programme de travail du dialogue social pour la période 2006-2008, la CES s'engage à mettre en place un nouveau programme pour l'Europe sociale. Le programme est susceptible de permettre à l'Union de résoudre ces problèmes communs. La coopération et la volonté des autres partenaires sociaux et des institutions communautaires reste fondamentale pour relever ces défis.

[Page précédente ««](#)

Agenda syndical

Septembre – Octobre - Novembre 2005

12-15/09/2005	Congrès de la TUC (Brighton, Royaume-Uni)	Programme du congrès
22/09/2005	Comité de direction de la CES (Bruxelles)	
29/09/2005	Célébration des 20 ans du Dialogue social européen (Bruxelles)	Programme de la célébration
05/10/2005	Congrès de la GWU (Malte)	Site Internet de la GWU
7-8/10/2005	Séminaire de la CES « Les jeunes syndicalistes en action dans l'Europe élargie » (Vilnius, Lituanie)	Programme du séminaire
19-20/10/2005	Comité exécutif de la CES (Bruxelles)	
20/10/2005	Conférence de presse de la CES (Bruxelles)	Programme de la conférence de presse
20-21/10/2005	Congrès de l'ASI (Islande)	Programme du congrès
3-4/11/2005	Réunion presse syndicale (Bruxelles)	
05/11/2005	Congrès de la USS (Suisse)	Programme du congrès
12-15/11/2005	Congrès de la STTK (Finlande)	Programme du congrès
14/11/2005	Comité de direction de la CES (CESE, Bruxelles)	
15-18/11/2005	Congrès de la CFTC (Bordeaux, France)	Programme du congrès
17-18/11/2005	Conférence CES-TUC « Une ère de défis. Des méthodes d'organisation du temps de travail novatrices : le rôle des syndicats » (Londres)	Programme de la conférence

[Page précédente ««](#)

Agenda européen

Septembre – Octobre - Novembre 2005

26-29/09/2005	Session plénière au Parlement européen (Strasbourg) Conseil « Affaires générales et relations extérieures » :	Ordre du jour de la session plénière
3-4/10/2005	Ouverture des négociations à la Turquie et à la Croatie (Luxembourg)	Ordre du jour du Conseil
11/10/2005	Conseil « Compétitivité » (Luxembourg)	Ordre du jour du Conseil
11/10/2005	Conseil « ECOFIN » (Luxembourg)	Ordre du jour du Conseil
12-13/10/2005	Session « mini-plénière » au Parlement européen (Bruxelles)	Ordre du jour de la session plénière
17/10/2005	Conseil « Environnement » (Luxembourg)	Ordre du jour du Conseil
17-18/10/2005	Table ronde sur la pauvreté en Europe (Glasgow, Royaume-Uni)	Agenda de la table ronde
17-19/10/2005	Table ronde sur l'inclusion sociale (Edinburgh et Glasgow, Royaume-Uni)	Agenda de la table ronde
24/10/2005	Sommet social tripartite (Lancaster House, Royaume-Uni)	Ordre du jour du Sommet
24-27/10/2005	Session plénière au Parlement européen (Strasbourg)	Ordre du jour de la session plénière
24-25/10/2005	Conférence ministérielle sur le développement (Le Queens, Royaume-Uni)	Ordre du jour de la Conférence
27/10/2005	Conseil européen informel (Hampton Court, Royaume-Uni)	Ordre du jour du Sommet informel
7-9/11/2005	Conférence et réunion ministérielle sur l'égalité entre les hommes et les femmes (Birmingham, Royaume-Uni)	Ordre du jour de la Conférence
08/11/2005	Conseil « ECOFIN » (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
14-17/11/2005	Conseil « Education, jeunesse et culture » (Bruxelles)	Ordre du jour du Conseil
14-17/11/2005	Session plénière au Parlement européen (Strasbourg)	Projet d'ordre du jour de la session plénière

[Page précédente ««](#)

Communications

Communication aux lecteurs

Nous vous informons qu'à partir de 2006, la newsletter sera mensuelle. En effet, il nous a semblé qu'une périodicité plus fréquente était plus appropriée. Cependant la formule changera quelque peu : en effet, vous trouverez le dossier et l'interview tous les deux mois. Nous vous annonçons également qu'à partir de 2006, le dossier sera consacré à la syndicalisation. Si vous avez des bonnes pratiques en la matière, merci de les envoyer à Daniele Melli : dmelli@etuc.org. Notre but est aussi de donner un espace d'expression à nos affiliés.

La CES a réalisé du matériel pour une campagne de syndicalisation en direction des jeunes

L'Université d'été de juillet 2005 avait souligné l'importance de la syndicalisation des jeunes. La CES informe ses affiliés que du matériel de campagne est à leur disposition (en français et en anglais) s'ils veulent sensibiliser les jeunes à la syndicalisation. Sont disponibles : des affiches (une série de trois affiches), un tract (indiquant les raisons pour lesquelles un jeune a intérêt à se syndiquer) et des autocollants.

Pour vous procurer ce matériel, veuillez vous adresser à Juliane Bir : jbir@etuc.org



[Section du site de la CES sur la jeunesse](#)

Campagne « Pour la diversité, contre les discriminations » : l'engagement de la CES

La Confédération européenne des syndicats (CES) salue favorablement l'action de la Commission européenne relative à la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes [« Pour la diversité, contre les discriminations »](#) : dans le cadre de cette initiative, depuis 2003 des centaines d'activités ont été organisées dans tous les pays membres de l'Union.

La CES confirme son engagement dans la sensibilisation du monde du travail aux problèmes liés à la discrimination. Dans ce cadre, la CES travaillera avec les autres partenaires sociaux pour actualiser la « Déclaration jointe contre le racisme » (signée en 1995) au cours du dernier trimestre 2005. La CES soutient la campagne de la Commission et invite ses affiliés à y participer aux niveaux national et local.

Pour plus d'information sur la campagne, prière de contacter Mme Barbara Nolan : empl-antidiscrimination@cec.eu.int

Rencontre avec la presse suédoise – 18/10/2005

John Monks et les représentants des syndicats suédois - Sture Nordh, président de la Swedish Confederation of Professional Employees (TCO) et Erland Olauson, vice-président de Landsorganisationen i Sverige (LO) - ont rencontré la presse suédoise. Les débats ont porté sur le modèle social européen et le cas Vaxholm.

Conférence de presse de la CES sur le modèle social européen – 20/10/2005

Au terme de son Comité exécutif et à la veille du Sommet social tripartite du 24 octobre et du Sommet social informel du 27, la CES a organisé une conférence de presse à laquelle ont participé 25 journalistes. Cette conférence de presse a été l'occasion pour présenter le document « Forger une Europe forte », adopté au Comité exécutif du 19-20 octobre.



[Communiqué de presse de la CES](#)



[Position de la CES « Forger une Europe forte »](#)

[Page précédente ««](#)

Interview

Le combat pour l'avenir d'une Europe sociale

Entretien avec John Monks, secrétaire général de la CES

Q. Vous êtes actuellement à la moitié de votre premier mandat de quatre ans. Pouvez-vous évaluer les progrès à mi-parcours ?

JM : Ces deux années ont été très difficiles. J'aurais espéré montrer davantage que ce qu'il y a à montrer. L'Europe sociale est soumise à une forte pression de la part des critiques qui affirment qu'elle est trop chère et trop rigide, qu'elle n'est pas suffisamment orientée vers le marché, que le chômage est élevé, la croissance lente et la compétitivité faible.

De manière plus générale, l'Europe est confrontée aux résultats de deux référendums en France et aux Pays-Bas. On constate qu'il y a des pressions visant à renationaliser la politique et à utiliser l'Europe comme excuse pour ce qui va mal.

Il existe un véritable problème de perception de l'Europe dans l'esprit des gens. Les sondages d'opinion montrent que l'Europe est très mal notée dans un certain nombre de pays importants. Par conséquent, le démarrage est décevant, en partie en raison du fait que la nouvelle Commission européenne doit « trouver ses marques », en partie en raison de l'échec d'un leadership politique – surtout dans les plus grands États membres – et en partie en raison de conditions économiques difficiles, y compris la hausse du prix du pétrole. Mais il y a quelques bonnes nouvelles. Je pense que l'élargissement a été un merveilleux succès. L'ouverture de l'Europe centrale et orientale, son taux de croissance rapide et sa confiance de plus en plus grande sont un véritable bonus. C'est là que l'on voit la force de l'idée européenne. Je suis certain que dans 20 ans, ces pays seront sur le chemin du succès et de la prospérité et seront bénéfiques pour les autres pays d'Europe et d'ailleurs.

L'autre élément positif est le soutien que les syndicats européens ont apporté à la CES. Il y a eu de grandes manifestations à Rome et à Bruxelles qui ont remporté un franc succès, et nous avons bénéficié d'un soutien enthousiaste pour ce que nous essayons de réaliser. Ceci est très encourageant et nous donne une bonne base sur laquelle opérer dans un climat difficile.

Q. Quels seront les principaux défis pendant le reste de votre mandat ?

JM : La première priorité est de forger un projet commun pour stimuler l'emploi et la croissance et développer une Europe sociale. Nous avons besoin d'accroître la demande dans l'économie. Le problème majeur que nous rencontrons est le fait que les consommateurs ne dépensent pas suffisamment, parce qu'ils sont inquiets pour leur emploi et leur avenir.

En même temps, nous avons besoin de nous pencher sur des problèmes essentiels, y compris les délocalisations, les défis démographiques d'une population vieillissante et d'un taux de natalité faible, le besoin des travailleurs mobiles d'être convenablement protégés et de ne pas être traités comme des travailleurs de seconde zone, et une aide supplémentaire pour les travailleurs pénalisés par le changement. C'est ce que nous avons proposé au Sommet social informel de l'UE.

Q. Quelle est la prochaine étape dans le débat sur la directive sur les services ?

JM : La directive sur les services devrait achever son parcours au Parlement européen lors de la séance plénière de la mi-janvier. Ce jour-là, il y aura une grande manifestation de la CES à Strasbourg pour soutenir nos revendications d'exclure le principe du pays d'origine, étant donné que ce principe affecte les conventions collectives, les normes de travail communes et les services d'intérêt général.

Il est vital que la directive sur les services ne soit approuvée qu'à condition et au moment où les travailleurs auront des garanties suffisantes à propos de leur avenir. En ce moment,

les garanties sont trop faibles, elles arrivent trop tard. Nous travaillons d'arrache-pied avec le Parlement afin de donner à cette directive une forme qui protège les travailleurs et stimule l'emploi et les services.

Q. Quel est votre point de vue à propos de l'initiative de la Commission de réduire la réglementation européenne ?

JM : C'est un slogan politique pratique là où il y a souvent peu d'actions de valeur. Personne ne soutient les réglementations inutiles, mais souvent une réglementation irritante pour l'un est une protection essentielle pour l'autre. Nous ne tolérerons pas la suppression des protections essentielles pour les travailleurs et autres citoyens.

Q. Comment considérez-vous le résultat du récent Sommet social informel ?

JM : La question la plus importante est ce qui se passera ensuite. La CES a accueilli avec satisfaction l'approbation du document de la Commission sur les *Valeurs européennes dans un monde globalisé*, y compris l'idée d'un fond d'ajustement à la globalisation. Un élément manquait, à savoir une stratégie, acceptée par tous, pour stimuler la demande et la croissance économique. Cette question centrale – cruciale pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité – était largement absente alors qu'il fut beaucoup question d'une plus grande flexibilité de la sécurité sociale et des normes d'emploi. La CES demande instamment un nouvel agenda pour une Europe sociale, englobant les restructurations, le changement démographique, les migrations, l'égalité, l'apprentissage et les services d'intérêt général. Mais pour résoudre le problème du chômage, nous avons besoin avant tout de politiques économiques fortes et coordonnées.

Q. Quelle suite aimeriez-vous que l'on donne à la proposition de la CES au Sommet : « Forger une Europe sociale forte » ?

JM : En général aujourd'hui, nous devons nous battre pour l'Europe contre les nationalistes – y compris certains nationalistes de gauche. Nous devons démontrer qu'il existe un modèle social européen. En effet, quand l'Europe sociale est attaquée, c'est l'ensemble du concept européen qui est en danger. Ceux qui prétendent aujourd'hui qu'il n'existe pas de modèle social unique en Europe, mais seulement 25 systèmes nationaux ou peut-être cinq catégories de systèmes, et qu'il faut dès lors mettre un terme à la politique sociale au niveau européen, oublient un élément fondamental. Il y a actuellement un marché unique qui couvre 25 pays, ce qui crée un marché du travail unique dans des secteurs tels que la construction, l'hôtellerie, la restauration et le transport routier. Comment peut-on avoir un marché du travail unique sans normes communes ? Par exemple, dans quelles conditions et sous quelle juridiction les travailleurs migrants opèrent-ils ? Et qu'en est-il du statut des conventions collectives dans le marché unique ?

Q. Comment définissez-vous le modèle social européen ?

JM : Contrairement à d'autres régions du monde, l'Europe sociale se caractérise par des États providence, des services publics et des syndicats influents. Ce modèle n'existe nulle part dans le monde, même si l'on en trouve quelques traces au Japon et au Canada.

Q. Quels sont les principaux problèmes que le mouvement syndical doit résoudre pour répondre aux préoccupations des travailleurs et citoyens européens ?

JM : Le premier défi consiste à améliorer l'organisation et le recrutement de nouveaux membres dans les syndicats. Ces 20 dernières années, l'affiliation syndicale a reculé dans la majorité des pays européens.

Le second est la question des délocalisations. Certaines préoccupations sont probablement exagérées, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles ne se vérifieront pas si les tendances actuelles s'accroissent. Il est très important d'accroître notre influence sur les entreprises et d'exercer un contrôle sur ces décisions.

Le troisième est le défi démographique. La chute du taux de natalité et la longévité plus longue créent différents types de problèmes que nous ne connaissions pas dans le passé et qui sont difficiles à résoudre dans de nombreux pays. Ce sont les trois éléments qui arrivent en tête de notre liste d'actions à mener.

Q. En septembre, nous avons célébré le vingtième anniversaire du dialogue social européen. Comment les relations entre les partenaires sociaux ont-elles évolué pendant cette période ?

JM : Elles se sont certainement améliorées. À la CES, tout le monde se souvient de la présidence de Jacques Delors, qui a été un point culminant du dialogue social. Il brandissait la menace de la loi lorsque les employeurs n'acceptaient pas de conclure des conventions collectives. Il semble que cette époque soit révolue. Aujourd'hui, la Commission se contente de renvoyer les problèmes vers les partenaires sociaux, avec une expression polie de neutralité quant au résultat.

Delors cherchait à équilibrer le marché unique avec une forte dimension sociale. Nous devons retrouver cette motivation et nous assurer le soutien de la Commission et des États membres pour ce qui concerne les mesures au niveau européen, afin de montrer que l'Europe protège les travailleurs et s'en préoccupe. Ces sentiments ont été largement absents ces dernières années et ont contribué au vote négatif des référendums.

Il y a eu 20 ans de hauts et de bas dans le dialogue social. Récemment, nous avons traversé une période de « bas ». Aujourd'hui, pour le bien de l'Europe, nous avons besoin d'aller de l'avant d'une manière déterminée.

Q. Vous étiez secrétaire général de la Confédération des Syndicats britanniques et vous êtes aujourd'hui à la tête de la CES. Dans quelle mesure les actions aux niveaux local et européen sont-elles liées ?

JM : En tant que secrétaire général de la Confédération des Syndicats, j'ai été membre de l'exécutif de la CES pendant 10 ans. Je n'ai pas eu l'impression de m'occuper de politique extérieure, mais bien de facteurs intrinsèques à la vie syndicale britannique. Cela reste mon impression. L'UE couvre une large part du paysage dans lequel les syndicats nationaux opèrent. Notre travail consiste à faire progresser leurs intérêts au niveau européen, en étroite collaboration avec eux.

Nous avons amélioré avec quelque succès nos relations de travail internes, par exemple, en ce qui concerne des questions telles que la directive sur les services. Nous y avons effectivement mis un terme grâce à notre campagne qui avait démarré avec 80 000 personnes dans les rues de Bruxelles, le 19 mars.

Équipe éditoriale

Éditeur responsable: John Monks

Rédactrice en chef: Patricia Grillo

Rédacteurs: Daniele Melli, Kate Holman